

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique**

Transcription non éditée

659^{ème} séance

Mercredi 3 avril 2002, à 15 h 11

Vienne

Président : M. V. KOPAL (République tchèque)

La séance est ouverte à 15 h 11.

Débat général (Point 3 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, je déclare ouverte la 659^{ème} séance du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Mesdames et Messieurs les délégués, nous allons maintenant poursuivre l'examen du point 3 de l'ordre du jour qui a pour titre « Débat général ». Je voudrais rappeler aux délégations que j'ai l'intention de conclure l'examen de cette question 3 cet après-midi. Je prie donc les délégations qui souhaitent faire des déclarations au titre de ce point 3 de l'ordre du jour, de bien vouloir s'inscrire sur la liste des orateurs qui est auprès du Secrétariat et ce, le plus rapidement possible. Pour l'instant, j'ai une délégation inscrite. Il s'agit de Mme la représentante du Mexique. Vous avez la parole.

Mme M. T. R. JASSO (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord vous dire combien ma délégation est heureuse de vous voir de nouveau présider les travaux de ce Sous-Comité juridique, présidence qui contribue de façon importante à l'élaboration des principes juridiques et à leur amélioration ainsi qu'à l'application pleine et complète des instruments juridiques existants régissant l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques. Soyez certain, Monsieur le Président, que ma délégation est tout à fait prête à vous

appuyer pour que nous puissions progresser dans les tâches dont est saisi le Sous-Comité à sa session actuelle. Je tiens aussi à remercier Mme Mazlan Othman pour le rapport qu'elle nous a présenté hier et je la félicite de l'excellent travail qu'elle effectue avec ses collaborateurs du Bureau des affaires spatiales. Je voudrais aussi vous dire que ma délégation tient à s'associer à l'ambassadeur du Venezuela qui a pris la parole au nom du GRULAC hier.

Monsieur le Président, tout comme dans le passé, ma délégation tient à souligner l'importance qu'il y a d'arriver à une acceptation universelle des cinq instruments des Nations Unies concernant l'espace. Nous estimons en effet que le Sous-Comité juridique peut jouer un rôle très important car il s'agit d'examiner de façon plus détaillée les obstacles qui se sont posés à l'acceptation universelle de ces instruments pour trouver les encouragements que l'on pourrait envisager afin qu'il y ait davantage d'États qui puissent participer au régime juridique relatif à l'espace.

Il s'agit de renforcer aussi l'enseignement du droit spatial et ce par les centres régionaux. Cela pourrait aussi permettre de mieux comprendre les avantages apportés par l'espace et les avantages qu'il y a à faire partie d'un tel régime international. Cela s'appliquerait à tous les pays, qu'ils aient ou non des activités spatiales.

En ce qui concerne l'examen de la notion de l'État de lancement, ma délégation tient à remercier le Secrétariat pour le rapport que nous trouvons

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0708, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.

sous la cote A/AC.105/768, rapport qui expose les pratiques des États pour ce qui est de l'application de cette notion de l'État de lancement. On y trouve aussi les activités les plus récentes dans le domaine spatial et les éléments que l'on pourrait inclure dans les législations et les régimes des autorisations nationales se rapportant aux activités spatiales. Ma délégation estime qu'il est extrêmement nécessaire d'analyser ce thème. Les États devraient échanger leurs expériences dans le domaine de la législation interne pour trouver les meilleurs éléments possibles afin de développer la réglementation s'appliquant aux activités privées sans toucher au principe de la responsabilité de l'État pour les dommages que pourraient causer les activités spatiales.

Monsieur le Président, en ce qui concerne le projet de convention de l'Institut international pour l'unification du droit privé, UNIDROIT, se rapportant aux garanties internationales sur les matériels et l'équipement mobile, et l'avant-projet de protocole sur les questions se rapportant aux matériaux et équipements, ma délégation tient à exprimer son appui à cette idée. En effet, le Sous-Comité juridique doit poursuivre l'analyse de ce projet à la lumière de ce qui est dit dans le droit spatial en vigueur. À notre avis, il est tout à fait important d'assurer l'intégrité et le respect des principes contenus dans les instruments des Nations Unies sur l'espace. Le texte du protocole envisagé devrait comprendre de façon très développée de tels principes dont l'application ne devrait pas prévoir un blocage des activités de l'espace mais plutôt envisager la réglementation de ces dernières. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Madame.

Mesdames, Messieurs, je n'ai pas de délégation qui souhaitait intervenir sur cette question de l'ordre du jour. Personne n'est inscrit sur ma liste. Je voudrais maintenant savoir s'il est encore une délégation qui souhaite prendre la parole au titre du point 3, « Débat général ». C'est la dernière possibilité qui s'offre pour se prononcer sur cette question parce que j'ai l'intention de clore l'examen de cette question 3 cet après-midi. Personne ne souhaite prendre la parole. Je considère que nous avons terminé l'examen de la question 3 de l'ordre du jour intitulée « Débat général » dans le cadre de cette 41^{ème} session.

État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace (point 4 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, nous allons maintenant poursuivre l'examen de la question 4 de l'ordre du jour intitulée « État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ». J'ai sur ma liste deux délégations inscrites. Il s'agit de la Malaisie. Vous avez la parole Madame.

Mme F. Y. HASHIM (Malaisie) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation tient à vous féliciter de présider la présente session du Sous-Comité juridique du COPUOS. Je pense que, grâce à vous, nous parviendrons aux résultats nécessaires. Je tiens à remercier le Pr Mazlan Othman qui a présenté un excellent rapport hier. Je la remercie ainsi que ses collègues d'avoir contribué au succès de nos travaux. Je tiens aussi à exprimer ma gratitude aux membres du COPUOS qui ont accepté la Malaisie en tant que nouveau membre à part entière du Comité.

En ce qui concerne les traités des Nations Unies relatifs à l'espace, un des obstacles qui empêche mon pays de ratifier ces traités c'est le fait que nous n'avons pas de connaissances suffisantes en ce qui concerne le droit spatial. Nous savons que cette ratification entraînerait des changements de législation nécessaires pour respecter les traités des Nations Unies au niveau national, ce qui nécessite une étude approfondie de toutes les questions connexes. C'est pourquoi nous sommes heureux de constater que le Bureau des affaires spatiales va se lancer dans un programme de développement des capacités dans ce domaine sur le droit spatial, ce qui permettra aux pays d'acquérir une connaissance pour ces questions, surtout aux pays en développement. Nous n'avons ratifié aucun de ces traités mais notre gouvernement a créé un registre national des objets spatiaux et a pris des mesures pour faire rapport aux Nations Unies sur le lancement des objets spatiaux de notre pays comme le requiert la Convention relative à l'immatriculation. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Madame, de votre déclaration. Je tiens à vous remercier des paroles aimables que vous avez adressées à la présidence ainsi qu'à la Directrice du Bureau des affaires spatiales, Mme Mazlan Othman. Je tiens aussi à remercier l'orateur qui vous a précédée, c'est-à-dire Mme la représentante du Mexique qui a aussi félicité le Secrétariat, le Bureau ainsi que la présidence. Mme la représentante de la Malaisie, je tiens à vous féliciter de l'adhésion de votre pays au COPUOS et je vous félicite en tant que

représentante de votre pays. Votre pays est devenu membre à part entière sans être soumis au système des rotations du COPUOS.

Je donne maintenant la parole au représentant des États-Unis d'Amérique. M. Mathias a la parole.

M. S. MATHIAS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Dans le cadre de cette question permanente de notre ordre du jour, chacun d'entre nous peut faire des observations sur l'état des traités relatifs au droit de l'espace. Permettez-moi d'aborder deux questions à ce titre.

Je tiens tout d'abord à parler de l'état des quatre traités relatifs à l'espace. J'ai consulté notre bureau juridique en la matière concernant ces trois instruments, le Traité sur l'espace, l'Accord sur le sauvetage et le retour des astronautes et la Convention sur la responsabilité et nous sommes dépositaires de ces instruments. Depuis le mois d'avril 2001, notre bureau n'a reçu aucune information nouvelle et nous n'avons rien à signaler en ce qui concerne la Convention sur l'immatriculation pour laquelle nous ne sommes pas dépositaires. Et si de telles notifications ont été transmises, nous serions heureux d'en prendre connaissance.

Certains États importants n'ont pas accepté les instruments fondamentaux mais nous espérons que cette année, les États feront des progrès en ce qui concerne l'adhésion aux traités. Nous sommes persuadés que ces traités sur l'espace continuent de bien fonctionner dans notre environnement de plus en plus compliqué aujourd'hui, car c'est un cadre extrêmement précieux qui a permis de développer les activités de l'État et les activités privées dans l'espace. Le Sous-Comité juridique doit donc continuer à encourager tous les États pour qu'ils adhèrent à chacun des quatre traités fondamentaux en la matière.

Deuxième partie de mon intervention, il s'agit maintenant de l'application au plan national de ces instruments. Lors de notre réunion l'année dernière, j'ai dit qu'il s'agissait de veiller à l'application nationale de ces instruments. La Convention sur l'immatriculation prévoit qu'un État de lancement doit enregistrer un objet de l'espace dans ses registres. À cet égard, je voudrais vous dire ce que font les États-Unis dans ce domaine, surtout par rapport à la Convention sur l'immatriculation. Au cours de l'année dernière, les États-Unis ont complété leur registre national et il peut maintenant être consulté par Internet et peut être actualisé de façon électronique car il s'agit de

mieux pouvoir utiliser ce registre national. Nous avons donc essayé de préciser les critères américains pour l'inclusion de ces objets dans nos registres, cela pour assurer que les exploitants de l'espace et ceux qui ne sont pas américains aussi, comprennent bien dans quelle mesure les États-Unis enregistrent ou n'enregistrent pas ces objets de l'espace. Nous avons l'intention d'inclure dans ce registre américain tous les objets de l'espace qui sont propriété des États-Unis à titre privé ou de l'État ou qui sont exploités par les États-Unis ou par des entités privées qu'ils soient lancés à partir des États-Unis ou hors de son territoire.

Les États-Unis ne vont pas inclure dans ce registre des charges utiles non américaines qui sont lancées à partir du territoire et des installations américaines. Aucune de ces charges utiles ne devraient être incluses dans le registre de l'État de l'exploitant ou le propriétaire de cette charge utile parce que c'est l'État qui est le mieux à même d'exercer un contrôle sur ces objets. Nous continuerons d'inclure certains objets non fonctionnels dans notre registre.

Nous examinons aussi ces objets signalés par le Bureau de l'espace. Il s'agit là d'objets qui peuvent être américains et qui n'ont pas été enregistrés ou d'objets qui ont été enregistrés par les États-Unis et d'autres États. Il s'agira de savoir si des révisions à ce registre sont nécessaires pour éviter les problèmes futurs. Nous invitons les États à faire aussi le même exercice parce qu'au fur et à mesure que les États amélioreront leur pratique nationale, la pratique internationale s'en verra améliorée et tout le monde pourra en profiter. La promotion d'une coopération internationale accrue en ce qui concerne l'immatriculation peut être une activité sur laquelle pourrait se pencher ce Sous-Comité juridique ainsi que le Bureau des affaires spatiales des Nations Unies. Monsieur le Président, merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur, de cette déclaration faite au titre du point 4 de l'ordre du jour, « État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ».

Au sujet de ce que vous avez dit, permettez-moi de dire ce qui suit. Il y a un certain nombre d'États nouveaux et d'organisations internationales qui ont adhéré aux instruments des Nations Unies relatifs à l'espace. J'ai reçu d'ailleurs un document A/C.105/572/Rev.3/Amand.1, document qui comprend les statuts des accords internationaux se rapportant aux activités spatiales en date du 1^{er} janvier 2002 et j'ai compté le nombre de parties aux traités principaux, notamment sur le Traité de

l'espace, et si j'ai bien calculé, je puis vous dire que maintenant, il y a 98 ratifications faites de ce traité et 26 signataires du même traité. Aucune organisation internationale n'a rien dit au sujet de ce traité parce que l'on ne prévoyait pas la possibilité de le faire pour les organisations internationales. Il y a un peu plus de ratifications maintenant, lorsque nous avons commencé ce travail sur la question 4 de l'ordre du jour, il y avait 93 ratifications donc maintenant il y en a cinq de plus. Le rapport présenté l'année dernière, montrait qu'il n'y avait pas de nouvelles ratifications, ce qui est un peu regrettable évidemment. Il faudrait faire de son mieux pour arriver au chiffre magique de 100. Il manque seulement deux ratifications. Ainsi on aura atteint ce noble objectif, une fois que l'on parviendra à 100 ratifications. J'ai aussi vérifié les noms des pays qui n'ont pas ratifié le Traité et on y trouve un certain nombre de pays qui pourraient ratifier l'instrument. On pourrait lancer encore un appel à ces pays rappelant les résolutions de l'Assemblée générale pour pouvoir convaincre encore quelques pays qui pourraient ratifier le Traité de 1967 et devenir ainsi parties à l'instrument en question. Peut-être que le Secrétariat au titre de la question « Activités des organisations internationales », pourrait-il distribuer un petit document qui nous dirait quelles sont les parties à tous les traités. Ce serait un récapitulatif utile. Ces informations se trouvent dans le rapport que j'ai en main. Ainsi, je pense que l'on aurait un tableau très clair de la situation actuelle pour ce qui est des parties à chacun des instruments.

Voilà ce que je voulais dire suite à l'intervention américaine et notamment au titre du point à l'examen de l'ordre du jour.

Mesdames, Messieurs, je n'ai plus d'orateur qui voudrait prendre la parole sur cette question 4 de l'ordre du jour intitulée « État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ». Je pose alors la question, y a-t-il une autre délégation qui souhaite maintenant, cet après-midi prendre la parole sur cette question 4? Non, personne. Bien, dans ce cas nous allons poursuivre l'examen de la question 4, « État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace », demain matin.

Examen et révision éventuelle des principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace (point 7 de l'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, nous allons maintenant commencer l'examen de la question 7 de l'ordre du jour, intitulée « Examen et révision éventuelle des principes relatifs à

l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace ».

Apparemment, il n'y a pas encore de demandes de parole. Y a-t-il une délégation qui souhaiterait s'exprimer au titre de ce point 7 de l'ordre du jour, intitulée « Examen et révision éventuelle des principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace »? Non. Pour ce qui est du point 7, nous l'examinerons demain matin.

Examen du concept d'État de lancement (point 9 de l'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, nous allons examiner le point 9 de l'ordre du jour. Il s'agit de l'« Examen du concept d'État de lancement ». Là non plus, je n'ai pas d'orateurs inscrits sur ma liste concernant ce point 9 de l'ordre du jour. Personne ne souhaite s'exprimer sur ce sujet au cours de cet après-midi. Je voudrais savoir s'il y a un intervenant qui souhaiterait apporter une contribution à l'examen de ce point spécifique à savoir « Examen du concept d'État de lancement ». Apparemment personne ne souhaite prendre la parole. Nous poursuivrons l'examen du point 9, « Examen du concept d'État de lancement », demain matin.

Mesdames, Messieurs, je vais suspendre brièvement la réunion du Sous-Comité de façon à permettre la convocation de la deuxième réunion du nouveau groupe de travail consacré à l'examen du point 4 de l'ordre du jour, à savoir « État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ». S'il y a suffisamment de temps après la réunion du groupe de travail consacré au point 4, cet après-midi, le groupe de travail consacré au point 9 à savoir « Examen du concept d'État de lancement », pourrait convoquer sa première réunion. Je vois que les deux présidents sont dans la salle. Vous pourriez donc être en mesure d'envisager les travaux de ces deux groupes de travail.

Mais avant de suspendre les travaux du Sous-Comité, je souhaiterais informer les délégations de notre programme de travail notamment pour ce qui est de demain matin. Demain matin, nous poursuivrons l'examen des points 4, 7 et 9 de l'ordre du jour, à savoir « État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace », ensuite « Examen et révision éventuelle des principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace » et point 9, « Examen du concept d'État de lancement ». A la suite de la suspension de la

réunion du Sous-Comité, les groupes de travail consacrés aux points 4 et 9 pourraient convoquer leur troisième et deuxième réunion respectivement. Y a-t-il des questions ou des commentaires pour ce qui est de ce programme de travail ainsi préconisé ?

Apparemment ce n'est pas le cas. Je suspends la présente réunion du Sous-Comité juridique.

La séance est levée à 15 h 26.